

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Information et éducation à la contraception Question écrite n° 5877

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les campagnes de prévention mises en œuvre pour lutter contre les grossesses non désirées. Cette question concerne non seulement les femmes, mais également les hommes, qui doivent aussi prendre conscience des conséquences potentielles d'une relation sexuelle non protégée. En France, une diminution est notable bien que le nombre d'IVG demeure relativement important et représente un avortement pour quatre naissances. Si le droit à l'avortement ne doit pas être remis en cause, néanmoins comme le soulignait Simone Veil le 28 novembre 1974 à la tribune de l'Assemblée nationale, « aucune femme ne recourt de gaîté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes, c'est toujours un drame ». Aussi, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour renforcer l'information et l'éducation à la contraception à destination des publics sensibles, et notamment des jeunes femmes et les jeunes hommes.

Texte de la réponse

La prévention et l'information dans le domaine de la santé sexuelle des jeunes mineurs sont une priorité de santé publique. Des actions pour ce public concernant la sexualité et la contraception existent déjà, comme les campagnes et les outils de communication spécifiques aux jeunes développés et mis en oeuvre par santé publique France tels que les sites internet « www.choisirsacontraception.fr » et « www.onsexprime.fr » dont les bilans de fréquentations sont satisfaisants. Le plan « priorité prévention » présenté par le Gouvernement le 26 mars 2018 et la feuille de route à trois ans de la stratégie nationale de santé sexuelle présentée par la ministre des solidarités et de la santé ont fait de la prévention et de la promotion dans le domaine de la santé sexuelle des enjeux majeurs pour améliorer notamment la santé reproductive (http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_pnsp_sante_sexuelle.pdf). Parmi les actions prévues, des outils seront produits pour les personnels qui interviennent auprès des enfants et des jeunes en dehors du cursus scolaire, des formations initiales et continues pour les professionnels seront développées pour une approche interdisciplinaire, une consultation longue IST/contraception pour les jeunes filles entre 15 et 18 ans sera réalisée par les médecins et les sages-femmes, enfin une expérimentation d'un « parcours santé sexuelle - PASS préservatif » pour les moins de 25 ans sera mise en place leur permettant d'accéder gratuitement à des préservatifs dans le cadre d'un programme de prévention en santé sexuelle.

Données clés

Auteur : Mme Laure de La Raudière

Circonscription: Eure-et-Loir (3e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 5877

Rubrique: Femmes

Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE5877

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>27 février 2018</u>, page 1592 Réponse publiée au JO le : <u>4 septembre 2018</u>, page 7832